



COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MELUN

ACTIVITÉ
2020



INTRODUCTION

L'année 2020 aura été une année particulière.

Première année d'existence du tribunal judiciaire, elle a été marquée par la grève des avocats suivie de la crise sanitaire, nous amenant très vite à réfléchir et faire évoluer les conditions dans lesquelles est assurée la continuité du service public de la justice et de l'activité juridictionnelle.

Maintenir l'accès au droit et à la justice, particulièrement pour les victimes de violences intra familiales, poursuivre une activité civile et pénale de l'urgence dans des conditions sanitaires suffisamment satisfaisantes pour les personnels et les usagers, reprendre une activité juridictionnelle normale dès la sortie du confinement auront été nos enjeux et chacun des magistrats et des personnels de greffe y a participé avec dévouement.

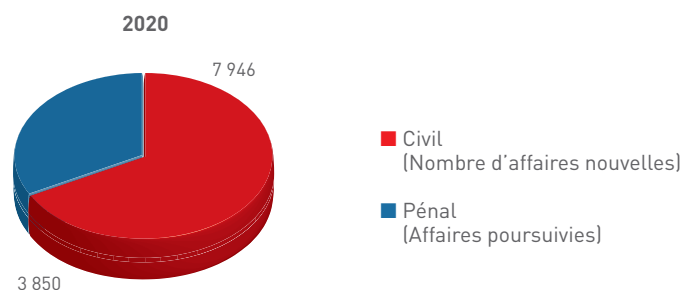
Même si l'activité a été impactée, les délais civils et pénaux restent relativement maîtrisés, grâce à un travail de réorientation des procédures pénales renvoyées durant le premier confinement, et notamment à la procédure sans audience pour une partie des contentieux civils.

L'année 2020 a permis de concrétiser la mise en œuvre d'un circuit court pour le traitement des ordonnances de protection, la création de la cellule de lutte contre les violences intra familiales, l'adoption d'une charte des temps unique pour l'ensemble des personnels de greffe du tribunal judiciaire, enfin la création du greffe civil central et sa mise en fonctionnement dès le 2 novembre dernier. Les événements de ces derniers mois nous ont par ailleurs invités à lancer une réflexion sur la transformation numérique en matière civile et pénale.

Enfin, les moyens alloués dans le cadre de la justice de proximité ont autorisé en l'espace de quelques semaines le recrutement d'un juriste assistant au siège, d'un juriste assistant au parquet, et deux contractuels A et B.

2021 devrait être l'année de l'entrée en vigueur des réformes reportées en 2020, particulièrement la procédure de divorce, la prise de date, et la justice pénale des mineurs.

Les chefs de juridiction

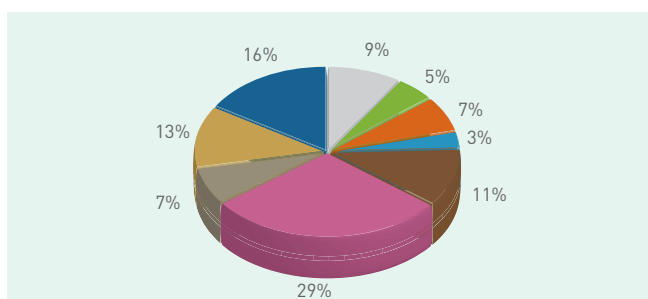
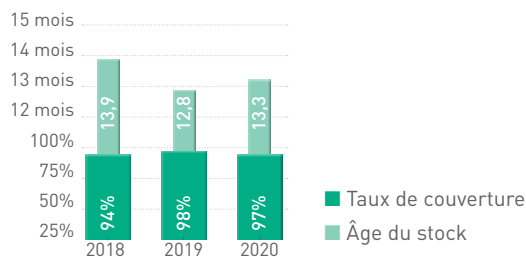
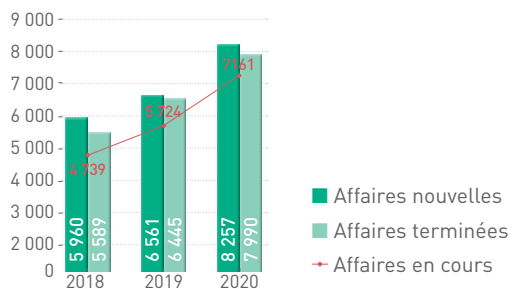




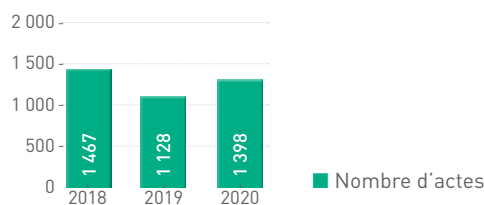
ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL



Actes de greffe

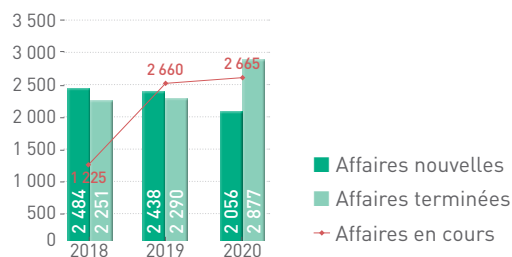


Structure du contentieux civil

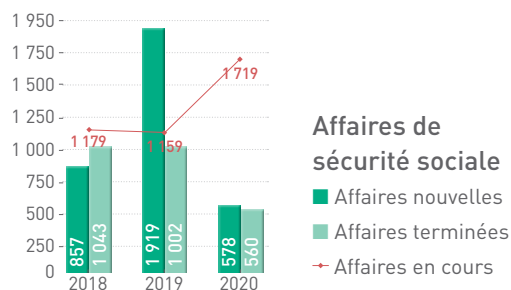
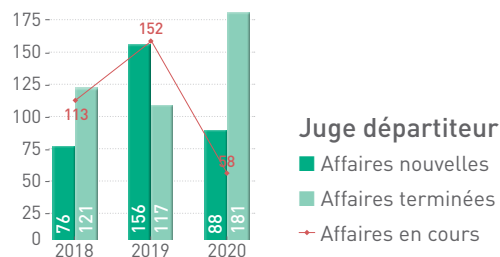
Affaires nouvelles 2020 (À compter du 1^{er} janvier 2020)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Juge de l'exécution et saisie immobilière
- Commission d'indemnisation des victimes (CIVI)
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- Contentieux social
- Autres

AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

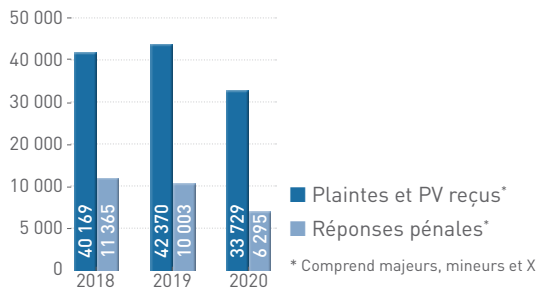
Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2020	170	2 247	489	387	1 940	4 072	2 804	2 594
2019	189	3 155	563	508	2 240	4 147	3 370	2 624
2018	176	2 858	632	516	2 597	4 245	3 362	2 544

ACTIVITÉ PÉNALE



SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2020	23 534	7 357	2 309	85,6%
2019	13 152	10 082	4 238	90,8%
2018	15 941	11 133	4 931	89,9%

MODALITÉS DES POURSUITES

2020



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Cour d'assises
2020	4 294	2 754	64
2019	5 548	1 339	73
2018	5 154	1 395	69

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2020	95	79
2019	86	72
2018	113	73

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention	Tribunal de l'application des peines
2020	1 199	3 842	85
2019	1 644	6 696	151
2018	1 154	5 654	142

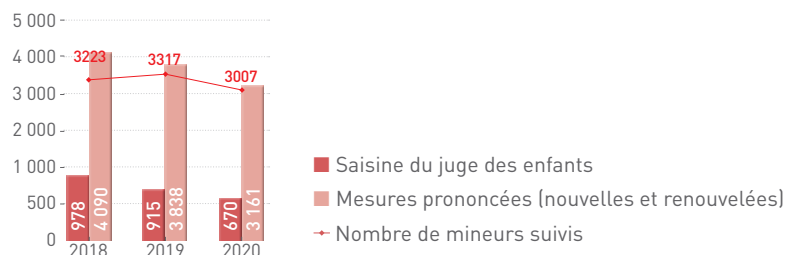
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont « demandes de mise en liberté »
2020	707	152
2019	690	111
2018	579	126

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



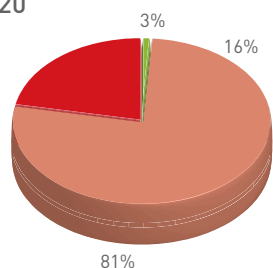
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2020	194
2019	317
2018	346

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2020	1 410	952	528	88,4%
2019	2 070	1 520	959	94,8%
2018	2 465	1 423	806	94%

2020



Répartition des poursuites

- Requêtes pénales
- Convocation par officier de police judiciaire
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants	Cours d'assises mineurs	Décision d'application des peines
2020	364	145	3	58
2019	370	214	2	95
2018	338	274	7	58

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	2	15 778
Points d'accès aux droit	3	2 249
dont au PAD-BAJ (accès au droit et aide juridictionnelle)		929
Service d'accueil unique du justiciable		28 111

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision
2020	12 149	20
2019	12 664	20
2018	12 456	30

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	35	33
Magistrats du parquet	13	13
Fonctionnaires tribunal judiciaire	137	136

	Nombre
Avocats	145
Conciliateurs	13